



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

DATE D’AFFICHAGE

02 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

OBJET :

**Demande de subvention
fond de concours petit
patrimoine auprès de la
CCVE : « PROSPER
GALERNE »**

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER
M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEUX

Etaient absents :

M. Sylvain PASTORELLO
Mme Laure CHENU

**DEMANDE DE SUBVENTION FOND DE CONCOURS PETIT
PATRIMOINE AUPRES DE LA CCVE : « PROSPER GALERNE »**

Madame le maire expose à l’assemblée qu’en 1907, Prosper GALERNE fait don du tableau exposé au Salon des Artistes en 1904 représentant le village de la Ferté Alais à la ville de la Ferté Alais.

Afin de préserver ce patrimoine artistique et culturel local pour les prochaines générations, des financements peuvent être sollicités.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU l’avis de la Commission des finances en date 01 février 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A
L’UNANIMITE**

SOLLICITE auprès de la C.C.V.E. un fond de concours au taux et plafond maximum, nécessaire au financement des travaux de restauration de l’encadrement et de l’œuvre Prosper GALERNE.

DIT que le montant prévisionnel de la rénovation a été estimé à 15 000 euros HT, soit 18 000 euros TTC.

PRECISE que des chiffrages complémentaires sont en cours d’étude du fait de la spécificité de ce type de restauration et de la fragilité de l’œuvre, et qu’en conséquence le montant du Budget Prévisionnel sera ajusté ultérieurement auprès des financeurs publics sollicités.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme



Le Maire,
Mariannick MORVAN